

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 juin 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 292, rue Principale Nord

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'une remise à jardin et vise à :

- Permettre l'implantation d'une remise à jardin dans la partie avant de la marge latérale alors que le règlement n° 901 prescrit qu'elle doit être implantée dans la marge latérale calculée à partir de la moitié arrière du bâtiment principal jusqu'à la limite de la marge arrière.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 22 mai 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier